

Laurent Berger prévient Emmanuel Macron : "Attention à la justice sociale"

Paris Match |

Publié le 12/07/2017

Anne-Sophie Lechevallier

Le leader de la CFDT met en garde l'exécutif dans un entretien où il n'hésite pas à adresser quelques coups de gueule.

Paris Match : Jugez-vous nécessaire cette réforme du code du travail, un an seulement après la loi El Khomri ?

Laurent Berger : Après les lois El Khomri, Rebsamen, et de sécurisation de l'emploi, il aurait été pertinent d'évaluer les dispositifs déjà mis en place. Mais notre pays ne parvient jamais à faire le bilan des lois successives. Ceci dit, le président de la République a été élu après avoir promis de mener cette réforme, nous devons donc faire avec.

Permettra-t-elle de créer massivement des emplois ?

Je ne le pense pas. Seuls deux éléments le permettent. D'une part, des investissements intelligents sur les enjeux de demain, comme les transitions numérique et écologique, pour créer une économie performante par sa capacité à innover et à faire face aux transformations du monde. D'autre part, l'élévation des compétences et un meilleur accompagnement des salariés dans leurs parcours professionnels. C'est tout l'objet du Compte personnel d'activité que la CFDT a défendu et que le gouvernement devrait développer davantage.

Les chefs d'entreprises jugent pourtant qu'elle aidera à lever des verrous...

Il faut arrêter. Ces verrous sont surtout dans la tête de quelques responsables d'organisations patronales. Certains d'entre eux ont été levés avec la création de la rupture conventionnelle, avec la négociation des plans sociaux, avec le raccourcissement du délai de recours aux prud'hommes de cinq ans à un an. À chaque fois, les responsables patronaux se sont livrés à une course à l'échalote pour demander davantage de souplesse et le chômage n'a pas baissé pour autant. Ainsi, plafonner à un bas niveau les indemnités prud'homales entraînera une vague de licenciements, puisque les entreprises commenceront par purger. Voilà pourquoi la CFDT se battra sur la hauteur du plafond. Nous demandons aussi un relèvement des indemnités légales de licenciement qui sont parmi les plus basses d'Europe.

Nous n'excluons rien pour la rentrée

La méthode des ordonnances prises pendant l'été n'est-elle pas un moyen de vous contourner ?

La CFDT veut peser dans les discussions, donc je me refuse à manier la mauvaise foi. Des concertations approfondies ont lieu en ce moment. Fin août, quand les projets d'ordonnances auront été écrits, je demande une réunion multilatérale pour que nous puissions avoir un débat franc. Nous prendrons alors position.

L'Assemblée nationale est-elle ainsi transformée en simple chambre d'enregistrement, comme le regrettent des députés ?

Ce n'est pas à cause des ordonnances ni de la loi d'habilitation, mais de la façon dont les parlementaires s'organisent. Mais c'est leur problème, pas le mien. En tant que citoyen, je pense qu'il est nécessaire qu'un débat ait lieu au sein du Parlement.

Avez-vous obtenu satisfaction sur certains points ?

Sur l'articulation entre la négociation d'entreprises et celle de branches, le « premier bloc », les organisations syndicales ont été entendues. Le rôle des branches a été renforcé, ce qui n'était pas prévu au départ. Dans certains domaines, les branches pourront se saisir de certains sujets. Et les négociations d'entreprise pourront avoir lieu notamment sur l'organisation du travail. Sur le « deuxième bloc » qui concerne la présence syndicale et le fonctionnement des instances représentatives du personnel, je dis attention. On ne peut pas vouloir développer le

dialogue social dans l'entreprise et réduire juridiquement les prérogatives du syndicalisme. Si ce choix est fait, la Cfdt s'y opposera fortement. Quand j'entends Pierre Gattaz dire qu'il faut moins de réunions et moins de syndicats, je lui réponds que je suis favorable au renforcement du dialogue social dans l'entreprise pour trouver des solutions adaptées à chacune d'entre elles ; mais cela ne peut pas se faire sans présence syndicale.

La CGT appelle à une journée d'action le 12 septembre prochain, elle dénonce le démantèlement de 120 ans de droit du travail. Est-il exclu que la CFDT la rejoigne ?

La CFDT est la première organisation syndicale dans le privé. Si elle doit se mobiliser, elle en discutera avec les autres, mais elle ne rejoindra pas une date préemptée par une organisation dans son coin. Tant que les discussions sont ouvertes, nous jouons le jeu. Prendre d'emblée position empêche de peser sur les discussions en cours. Ce n'est pas le choix de la CFDT. Nous n'excluons rien pour la rentrée, mais nous ne serons à la remorque d'aucun parti politique ni d'aucune organisation syndicale.

Les fonctionnaires sont stigmatisés

Le gouvernement rétablit le jour de carence pour les fonctionnaires supprimé sous François Hollande. Cette mesure est-elle juste ?

Puisque les finances publiques sont dégradées, il faut que le budget soit maîtrisé. Mais pourquoi agir sur le point d'indice et le jour de carence des fonctionnaires ? Les fonctionnaires sont stigmatisés, considérés comme une variable d'ajustement, alors qu'ils permettent au pays de maintenir sa cohésion sociale. La logique comptable gouvernementale traduit une certaine fainéantise. Je veux bien discuter du jour de carence, à condition que l'on parle aussi de la création d'une complémentaire santé payée par l'employeur, comme dans le privé, et des raisons d'un certain absentéisme qui s'explique parfois par leurs conditions de travail. Il faut arrêter cette culpabilisation systématique des fonctionnaires et le discours : 'vous coûtez cher et vous ne travaillez pas assez'.

Le gouvernement veut modifier le compte de prévention de la pénibilité. Est-ce un détricotage de cette mesure à laquelle vous tenez ?

Le patronat essaie de faire croire à ses troupes que ce compte aurait disparu, c'est faux. Six critères sont maintenus, dont le bruit, alors que beaucoup se sont mobilisés pour qu'il ne soit plus pris en compte. Le président de la République avait annoncé pendant sa campagne qu'il suspendrait ce dispositif, ce n'est pas le cas. La Cfdt n'est pas pour rien dans ce revirement : nous avons alerté sur les dangers d'une disparition de cette mesure de justice sociale. Je regrette néanmoins que l'évaluation de trois critères soit laissée à un médecin puisque cela ne concernera que les salariés déjà inaptes. La CFDT regrette également que le financement ne soit plus principalement pris en charge par les entreprises qui font le plus subir de pénibilité à leurs salariés. Ce dossier a été mal géré depuis le début. Il est certes complexe, mais jamais son sens n'a été expliqué, alors qu'il s'adresse à des salariés qui meurent plus tôt ou vieillissent en mauvaise santé à cause de leurs conditions de travail.

Une information judiciaire vient d'être ouverte dans l'affaire Business France, qui était alors dirigé par Muriel Pénicaud, l'actuelle ministre du Travail. Peut-elle toujours mener les discussions ?

Mon appréciation de la ministre du Travail n'a pas changé depuis sa nomination, c'est quelqu'un qui connaît bien ses sujets. Pour le reste, je n'ai aucun commentaire à faire.

Vous attendez-vous à une rentrée sociale agitée ?

Je me demande surtout si le gouvernement va enfin développer un discours d'empathie et prendre des mesures concrètes envers ceux qui souffrent le plus dans la société. Va-t-il lutter contre la pauvreté, contre la précarité, contre les inégalités territoriales, contre les conditions de logement dégradées ? Deux millions d'enfants grandissent sous le seuil de pauvreté, de nombreux jeunes vivent un parcours du combattant pour entrer sur le marché du travail... J'attends des mesures concrètes. Pour l'instant, j'observe un déséquilibre dans la

politique du gouvernement, qui envoie trop de signaux qui ne vont pas dans le sens de la justice sociale. Je dis attention ! Il n'y a aucun projet en faveur de la jeunesse, du renforcement des services publics dans les zones rurales. J'ai proposé au Premier ministre une incitation forte des entreprises à intégrer des demandeurs d'emploi longue durée. Même si la situation économique s'améliore, ceux qui sont au bord du chemin vont avoir du mal à se relever. La question des inégalités sociales et territoriales est posée au gouvernement, ce doit être la priorité.

Nous serons exigeants et constructifs

Comment jugez-vous les deux premiers mois de la présidence Macron ?

Force est de constater qu'en politique étrangère et européenne, les choses avancent et c'est bon signe. La volonté de faire face aux transitions écologiques et numériques me semble bienvenue. Mais nous sommes dans une période politique nouvelle, je pense que l'enjeu des prochaines semaines est de ne pas oublier de mener des politiques à hauteur d'hommes, qui soient comprises par tous afin que l'espoir ne cède pas la place à la défiance et à la déception. J'ai dit au président de la République que nous étions sur une poudrière. Les inégalités et les mécontentements qui se sont manifestés lors des élections n'ont pas baissé. L'équité et la justice seront les juges de paix.

Les sympathisants CFDT ont massivement voté pour Macron. Cela vous condamnerait-il pas à une certaine bienveillance ?

Ni allié docile, ni opposant de principe. C'est la ligne que j'ai définie dès le lendemain de l'élection. Nous serons exigeants et constructifs.

Les partis traditionnels sont à terre. Les organisations syndicales seront-elles les prochaines victimes de l'effet Macron ?

Je suis convaincu depuis longtemps que le syndicalisme sera soumis aux mêmes tensions, à la même défiance, que toutes les institutions. Comme les autres, il est mortel. Il doit faire sa mue et prouver son utilité. Si la CFDT est devenue la première organisation syndicale dans le privé, c'est sans doute car elle répond aux préoccupations des travailleurs. La CFDT ne transigera pas sur ses valeurs d'émancipation, de démocratie et de justice sociale - elle l'a montré dès le soir du premier tour ; et si elle reste en même temps capable de faire face aux attentes des travailleurs, alors elle a de beaux jours devant elle.

La hausse de la CSG a été confirmée pour financer la suppression des cotisations salariales sur l'assurance-maladie et l'assurance-chômage. Cette mesure vous satisfait-elle ?

Nous sommes favorables à un transfert de plusieurs cotisations, notamment celles pour les familles, vers la CSG. Mais nous sommes réservés sur le fait que l'assurance-chômage bascule vers la CSG. Je ne crois pas que la CSG puisse financer un revenu de remplacement comme l'allocation chômage. Nous voulons une complémentarité entre l'État et les partenaires sociaux pour gérer l'assurance-chômage. Le risque est grand que l'indemnisation des chômeurs baisse. Je suis inquiet pour leurs droits.

Bruno Le Maire, le ministre de l'Économie, a déclaré « sortons une fois pour toutes de la lutte des classes ». Partagez-vous son injonction ?

Le terme « lutte des classes » ne me semble pas adapté à la réalité d'aujourd'hui. En revanche, que les intérêts diffèrent entre ce qui relève du capital et du travail, entre ce qui relève de l'employeur et des travailleurs, c'est certain. D'ailleurs une société qui n'accepterait pas des intérêts divergents en son sein et qui ne s'organiserait pas pour qu'ils se confrontent afin de trouver des compromis se trouverait dans une impasse démocratique.